

# SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ



## Bilan annuel de la concession 2016



Département de la Loire



# LA CONCESSION "ÉLECTRIQUE" 2016 EN CHIFFRES



327 communes représentant environ 757 305 habitants

344 707 abonnés au tarif régulé

85 911 abonnés ayant fait valoir leur éligibilité

6 338 installations de production, représentant 108 310 kVA

16 593 km de lignes électriques

9 774 postes de transformation HTA et BT (Moyenne Tension/  
Basse Tension)

Le SIEL est propriétaire des réseaux de distribution. Il doit acquérir une connaissance précise du patrimoine dont il confie la gestion aux concessionnaires. Ce patrimoine est en partie financé par le SIEL et les collectivités adhérentes et il constitue la base de calcul de certaines redevances. Le service contrôle veille donc à ce que les concessionnaires fiabilisent les bases de données décrivant ce patrimoine.

## LE CONTROLE DE LA CONCESSION

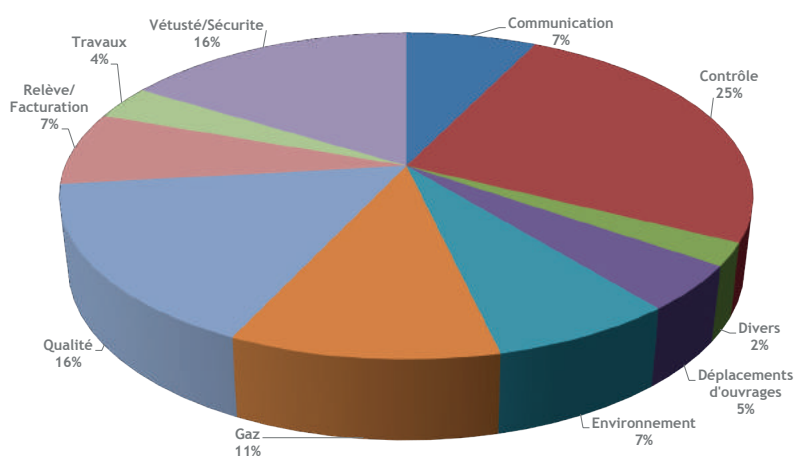
Le contrôle permet de vérifier le respect des dispositions du cahier des charges de concession.

Il s'appuie sur trois grands principes :

- un contrôle en continu avec le traitement de cas particuliers spécifiques, émanant des collectivités locales ou des usagers.
- un contrôle périodique annuel avec l'appui technique d'experts et la rédaction d'un rapport.
- un contrôle sur site dans les locaux du concessionnaire, sur des sujets récurrents émanant du contrôle continu.

Pour l'année 2016, 179 dossiers ont été traités (188 en 2015), dans différents thèmes, comme indiqué dans le schéma ci-dessous.

RÉPARTITION DES AFFAIRES TRAITÉES EN 2016



NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS



## NOUVEAU MODÈLE DE CAHIER DES CHARGES POUR LA CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

En 2016, la FNCCR et Enedis ont engagé un processus de négociation afin d'élaborer un nouveau modèle de cahier des charges de distribution publique d'électricité. Ce document est essentiel pour le fonctionnement du syndicat et de la concession. C'est pourquoi le SIEL, avec d'autres AODE, s'est mobilisé pour analyser le projet, comprendre les enjeux nationaux de ce processus et faire part de ses observations dans le cadre de groupes de travail, notamment en réalisant de nombreuses simulations de calculs des redevances.

A noter enfin, que ce modèle national comporte une annexe 1 dont certains chapitres devront ensuite faire l'objet de négociations locales avant adoption par le Comité et signature de l'ensemble des documents.

# LE SERVICE AUX ABONNÉS

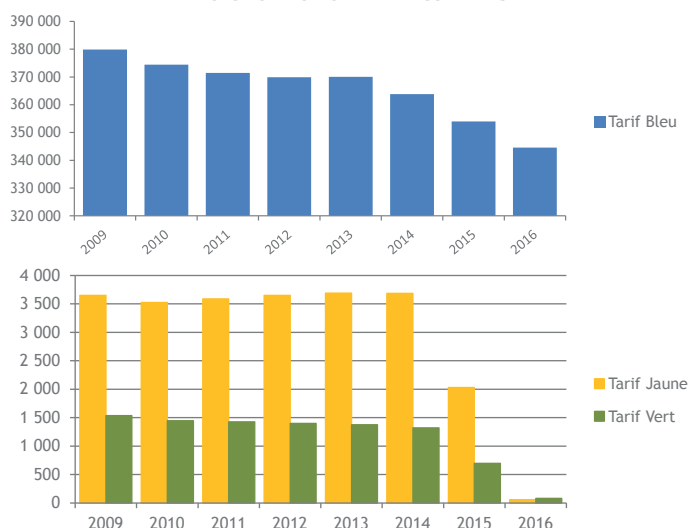
## ÉVOLUTION DES VENTES SUR LA CONCESSION

Pour les clients qui n'ont pas fait valoir leur éligibilité, à chaque plage de puissance délivrée correspond une tarification de l'utilisation de l'énergie électrique.

Depuis le 1er janvier 2016, les sites de puissance > 36 kVA ne peuvent plus bénéficier de tarifs réglementés. L'année 2016 est donc le premier exercice rendant compte de ce nouveau périmètre.

Les **344 707 clients** du réseau (- 3,4% par rapport à 2015) ont consommé **1 629 GWh** (-42,5%), représentant **176 millions d'€** (-33,6%) de recettes.

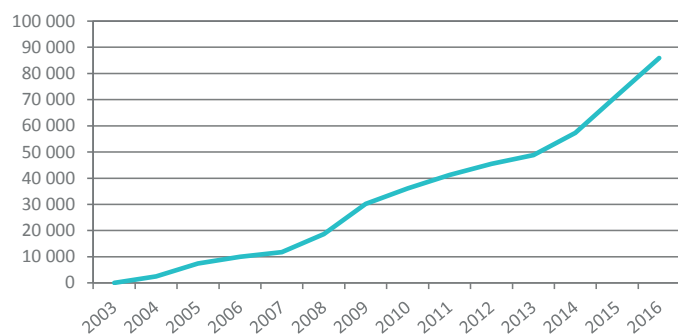
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS



La très grande majorité des sites en concession sont au tarif Bleu, mais quelques sites de puissance  $\leq 36$  kVA subsistent au tarif Jaune ou Vert.

Parallèlement, le nombre de clients ayant fait valoir leur éligibilité est en augmentation de près de 20% : 85 911 clients sur le territoire de la concession au 31/12/2016.

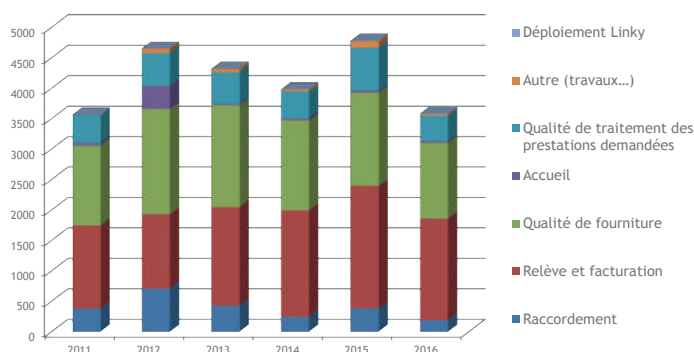
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS AYANT FAIT VALOIR LEUR ÉLIGIBILITÉ SUR LA CONCESSION



## RÉCLAMATIONS

**3 585 réclamations de clients à ENEDIS en 2016.** Elles concernent principalement la relève/facturation (46%) et la qualité de fourniture (35%). A l'exception de l'année 2015, le nombre de réclamations est en baisse régulière depuis l'exercice 2012.

RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS



## ACTIONS DE SOLIDARITÉ

### FLU\*

Le Fonds de Logement Unique (FLU) permet d'apporter une aide financière selon la situation du ménage en cas d'impayés de la facture d'énergie.

**En 2016, 1 347 ménages ont été aidés, contre 1 530 en 2015 et 1 476 en 2014.** Au total, l'aide financière apportée par EDF s'est élevée à 210 k€ pour les aides curatives (+10 k€), et 27 k€ pour les aides préventives (-14 k€), soit une aide moyenne de 176 € par foyer.

\* le FLU fait partie du dispositif FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) géré par le Conseil Départemental de la Loire.

### RÉDUCTIONS DE PUISSANCE

**Hors trêve hivernale**, la réduction de puissance (1000 Watts) est un dernier recours pour éviter la suspension de fourniture d'électricité. Le client dispose de 8 jours pour se manifester.

**Durant la période de trêve hivernale**, la réduction (2 ou 3 kVA) s'applique aux clients n'ayant bénéficié d'aucune aide dans les douze derniers mois (TPN, chèque énergie ou FSL).

**La réduction de puissance a concerné 2 972 clients sur la concession, soit une baisse de 54% par rapport à l'exercice précédent (6 507 en 2015).** Cette forte variabilité n'est pas observable sur les autres concessions et n'est pas expliquée par EDF. L'évolution de cet indicateur sera donc suivie avec la plus grande attention.

### TPN (Tarif Première Nécessité)

Tarif accordé aux personnes pour lesquelles le montant annuel des ressources du foyer est celui ouvrant droit à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC). En fonction de la composition du foyer et la puissance souscrite, la réduction accordée varie entre 71 et 140 €/an.

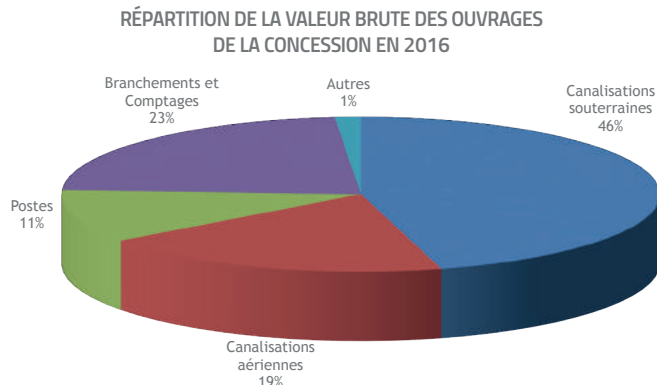
**30 347 clients ont été bénéficiaires du TPN sur la concession en 2016, en très légère baisse (30 971 en 2015).**

### CHÈQUE ÉNERGIE

L'expérimentation du chèque énergie, décidée par les pouvoirs publics, concerne tous les fournisseurs. Elle est mise en œuvre depuis mai 2016, dans les quatre départements retenus par le décret du 6 mai 2016 : l'Ardèche, l'Aveyron, les Côtes-d'Armor et le Pas-de-Calais. Elle se poursuit en 2017, et un bilan est prévu avant généralisation.

# L'ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIÈRE

## PATRIMOINE DE LA CONCESSION



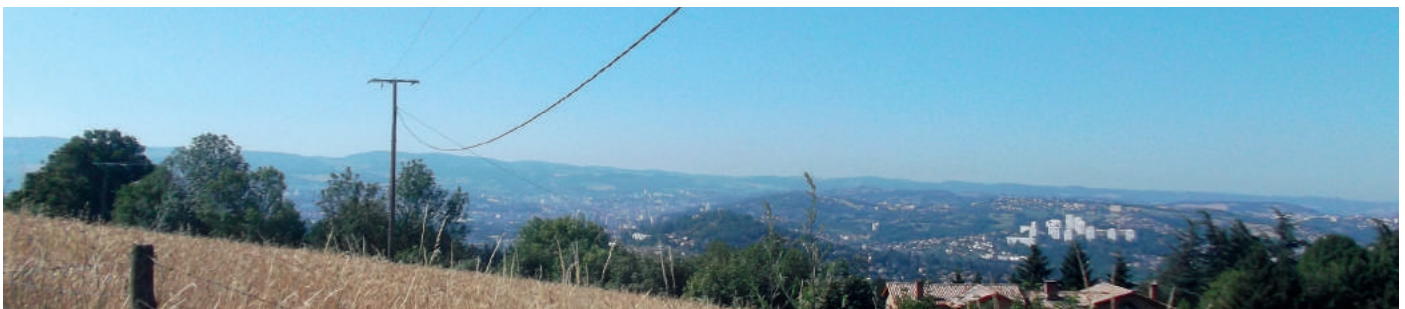
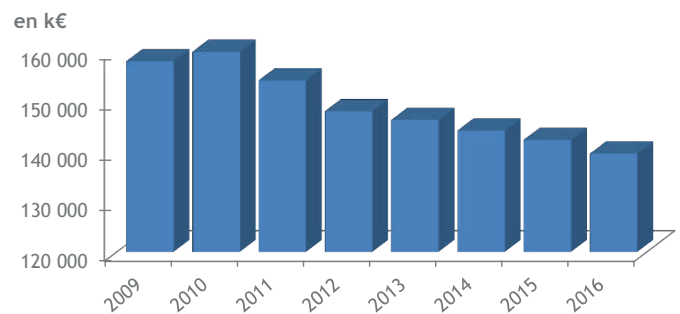
Le taux d'amortissement des ouvrages continue d'augmenter significativement (45,9% en 2016) pour s'établir parmi les valeurs les plus importantes constatées sur des concessions comparables.

Le concessionnaire n'a pas transmis un inventaire des ouvrages précisant ouvrage par ouvrage la décomposition du financement entre son financement propre et le financement externe (tiers ou collectivités). Il n'est donc pas possible d'évaluer la conformité des dettes et créances réciproques.

## RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES

L'article 10 du cahier des charges confie au concessionnaire la charge du renouvellement de la totalité des ouvrages concédés. Pour cela, il constitue des provisions qui se sont élevées à 139 598 k€ en 2016. Ce stock de provision suit une tendance baissière depuis 2010 suite à la modification par ENEDIS de certaines pratiques comptables (allongement de la durée de vie des ouvrages, suppression de leur caractère renouvelable...), **sans information préalable des autorités concédantes et sans études justificatives.**

### ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR RENOUELEMENT SUR LA CONCESSION



## LES TRAVAUX

### CONFÉRENCE INVESTISSEMENTS LOI NOME

La loi NOME, institue les conférences départementales, placées sous l'égide des Préfets, au cours desquelles sont présentés les programmes d'investissements des différents intervenants sur les réseaux publics de distribution d'électricité de chaque département (ENEDIS et le SIEL pour la Loire).

Cette disposition vise à favoriser la coordination entre l'autorité concédante (propriétaire des réseaux de distribution) et le concessionnaire ENEDIS (exploitant de ces réseaux) afin de renforcer l'optimisation de l'ensemble des investissements.

La conférence 2016 s'est exceptionnellement déroulée début

2017, le 16 janvier. Elle a été précédée de plusieurs réunions de travail avec ENEDIS et a permis l'élaboration d'un diagnostic et d'un bilan, partagés avec le concessionnaire, et présentés à Monsieur le Préfet de la Loire.

### POURCENTAGE DE RÉSEAUX EN TECHNIQUES DISCRÈTES

Le réseau Basse Tension (BT : 230 V) de la concession SIEL a une longueur de 9 723 Km, dont 3 753 Km en souterrain, ce qui représente 38,6 % du linéaire total à fin 2016. Le réseau Moyenne Tension (HTA : 20 000 V) représente 6 870 km, dont 2 879 km en souterrain, ce qui représente 41,9 % du linéaire total à fin 2016.

Sur l'ensemble de la concession SIEL,

les réseaux réalisés - sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS - en souterrain en 2016 représentent, toutes zones confondues, 77,0 % en BT et 99,7 % en HTA (79,6 % et 98,9 % en 2015).

L'avenant n°3 au cahier des charges de concession prévoit respectivement un minimum de 75 et 95 %.

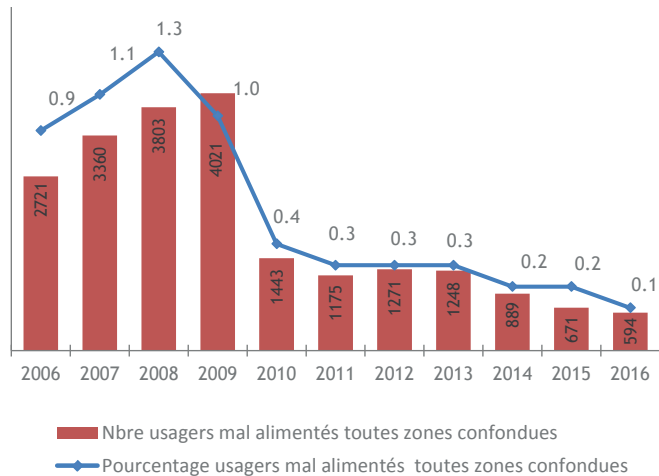
### ENVIRONNEMENT : MONTANT DE L'ARTICLE 8

L'article 8 de l'annexe 1 au cahier des charges de concession prévoit que le montant de la contribution « environnement » d'ENEDIS est fixé d'un commun accord entre les parties. Les démarches menées par le SIEL ont permis une augmentation de cette enveloppe à hauteur de 10 %, soit 220 k€/an pour les années 2015 à 2018.

# LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE

## QUALITÉ DE LA TENSION

Un usager BT est considéré comme «mal alimenté» lorsque la tension de son point de livraison sort de la fourchette [-10%,+10%] de la tension nominale de 230 volts.



**ENEDIS a modifié en 2010**, les hypothèses de calcul des clients et départs mal alimentés, entraînant une diminution brutale de ces critères : - 64% en 2010, puis - 59% entre 2010 et 2016.

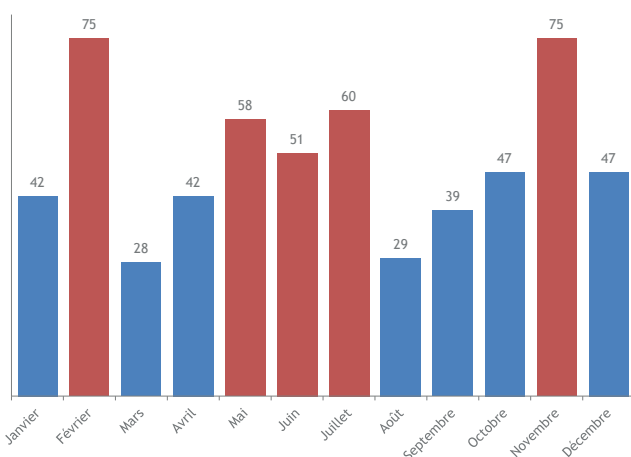
Ces variations théoriques ne correspondent donc pas à une amélioration objective de la qualité de l'électricité.

## CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE

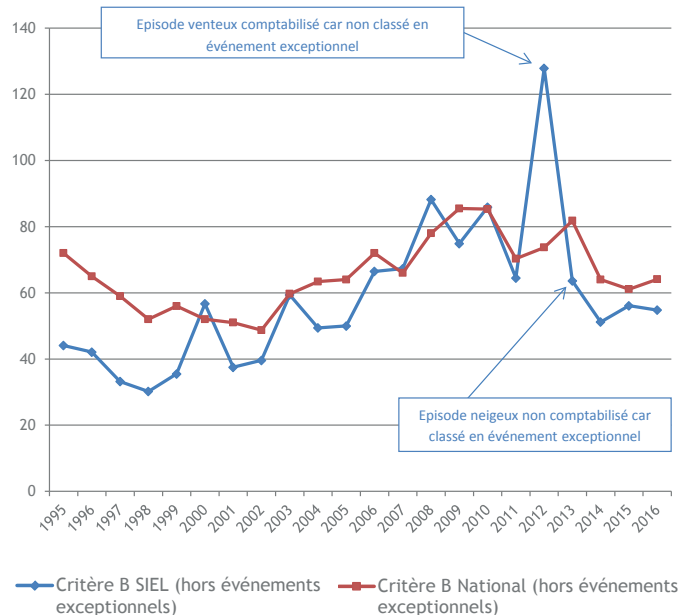
On observe un maximum de perturbations sur les mois de février, mai, juin, juillet et novembre 2016. Ces pointes peuvent être en partie imputées :

- à des défaillances de matériel (impact fort sur ces 5 mois),
- aux conditions météorologiques : vent et pluie en février / orages et foudre en mai, juin et juillet / vent et inondations en novembre
- à un défaut d'élagage de la végétation (22 incidents sur ces 5 mois).
- à des dépassements de capacité électrique en juin

RÉPARTITION MENSUELLE DES INCIDENTS BT EN 2016



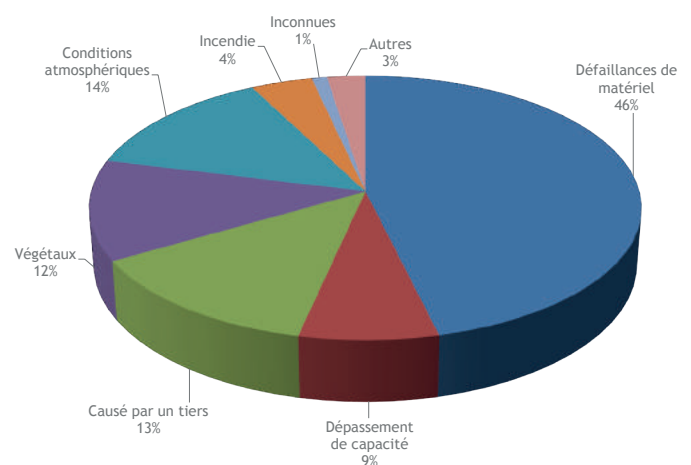
**Critère B : Le temps moyen de coupure par usager, ou critère B, se décompose selon les deux causes d'interruption (incidents et travaux) et les trois réseaux concernés (HTA, BT et amont).**



Sur l'exercice 2016, le critère B est en légère amélioration par rapport à 2015 (- 1,3 minutes, soit -2,3%), et reste donc inférieur à 60 minutes, du fait qu'il s'agit d'une année clémente sur le plan météorologique.

**Le critère B 2016 «toutes causes confondues» s'élève à 55,3 minutes, en deçà de la moyenne nationale de 68,3 minutes.**

RÉPARTITION DES INCIDENTS BT PAR CAUSE EN 2016



On peut noter la grande sensibilité du réseau aux défaillances de matériel et aux travaux de tiers, très marquée pour les réseaux souterrains.

L'impact des conditions extérieures (végétaux et conditions météorologiques) concerne majoritairement les réseaux aériens.



## **CONCESSION ELECTRICITE**

### **2016**

#### **LES +**

- Légère amélioration du critère B qui reste en deçà de la moyenne nationale
- Respect des pourcentages de travaux réalisés en souterrain
- Echanges constructifs dans le cadre du travail préparatoire à la conférence loi NOME

#### **LES -**

- Vieillessement des ouvrages
- Fragilité du réseau HTA face aux aléas climatiques
- Manque de transparence du concessionnaire : origines de financement des ouvrages, plan de tension, données de maintenance...

#### Qu'est-ce que le SIEL - Territoire d'énergie Loire ?

Le SIEL - Territoire d'énergie Loire est un établissement public de coopération intercommunale regroupant toutes les communes de la Loire, les intercommunalités et le Département.

Il est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, dont il confie la gestion, respectivement à ENEDIS et GRDF, dans les conditions fixées par deux contrats de concession signés avec ces entreprises.

Il finance et réalise les travaux d'extension des collectivités, de renforcement des communes rurales et de dissimulation des réseaux électriques.

Globalement, il mobilise un budget d'environ 100 millions d'euros chaque année et génère 800 emplois directs.



SERVICE OPÉRATIONNEL - CONTROLE DES CONCESSIONS

Contact : Gilbert VASSELON

SIEL – 4 avenue Albert Raimond CS 80019

42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex

Tél. 04 77 43 89 09 - Fax. 04 77 43 89 13

E-mail : [vasselon@siel42.fr](mailto:vasselon@siel42.fr)